



ÉCOLE : (819) 663-6000
SERVICE DE GARDE : (819) 663-0350
Site Internet : montee.cssd.gouv.qc.ca
Adresse courriel : montee@cssd.gouv.qc.ca

RÈGLES DE VIE ET MESURES DE SÉCURITÉ 2026-2027

À l'école de la Montée, nous mettons l'accent sur la bienveillance, l'entraide et la communication harmonieuse. Nous offrons un milieu sécuritaire et stimulant qui favorise autant l'apprentissage que le bien-être des élèves, notamment grâce à trois heures d'éducation physique par semaine et à plusieurs activités culturelles, sociales et sportives. Les élèves participent activement à la vie de l'école par des activités et des projets stimulants, ce qui renforce leur sentiment d'appartenance. Ensemble, toute la communauté éducative travaille pour permettre à chaque élève d'apprendre, de socialiser et de développer son plein potentiel.

Nous souhaitons à tous une excellente année scolaire 2026-2027 ! Que chaque élève fasse briller son étoile.

Marie-Michèle Lalonde

Directrice

HORAIRE À RESPECTER

Le secrétariat est ouvert de 7 h 45 à 11 h 45 et de 12 h 45 à 15 h 45. Accès porte A.

Le service de garde ouvre à 7 h le matin et ferme à 17 h 30 le soir. Accès porte B.

Préscolaire		Primaire	
8 h 10 à 11 h 35	Périodes 1-2-3	8 h 10 à 10 h 17	Période 1
			Période 2
		10 h 17 à 10 h 32	Récréation
		10 h 32 à 11 h 35	Période 3
DÎNER 11 h 35 à 12 h 50*			
12 h 50 à 14 h 23	Période 4	12 h 50 à 13 h 57	Période 4
		13 h 57 à 14 h 12	Récréation
		14 h 12 à 15 h 15	Période 5

Surveillance sur la cour de 8 h 00 à 8 h 10 et de 12 h 40 à 12 h 50*

*Afin d'assurer la sécurité des élèves, il est important que les marcheurs arrivent sur la cour d'école aux heures indiquées.

HORAIRE DE LA BRIGADE SCOLAIRE

MATIN : de 7 h 50 à 8 h 00

MIDI : de 11 h 35 à 11 h 45 et de 12 h 40 à 12 h 50

SOIR : de 15 h 15 à 15 h 25

LES ENFANTS DOIVENT RESPECTER LES CORRIDORS DE SÉCURITÉ PRÉVUS À CET EFFET.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Nous vous présentons ici, les règles de fonctionnement et les mesures de sécurité de l'école de la Montée. Vous devez prendre connaissance de ces règles avec votre enfant et apposer vos signatures à la page appropriée.

ABSENCES ET RETARDS

Vous pouvez motiver les absences et les retards par **Clic école** ou par téléphone au **(819) 663-6000**.

Lors d'un retard, l'élève doit entrer par la **porte principale**, accompagné de son parent, et fournir une justification valable (appel, courriel, billet professionnel ou pièce justificative au secrétariat). Il est donc important que les élèves arrivent **à l'heure**. En cas de retards fréquents ou non justifiés, l'école pourrait demander à l'élève de retourner à la maison ou appliquer une autre conséquence. En cas d'absence, les travaux manqués seront remis au retour de l'élève, mais **aucun travail ne sera donné à l'avance**. Le rattrapage est la responsabilité de l'élève et de ses parents. Les absences et les retards nuisent aux apprentissages de l'élève et au bon fonctionnement de la classe. Ils causent des interruptions, des pertes d'informations importantes et compliquent le travail de l'enseignant et du personnel. Les parents assument les conséquences de ces absences ou retards sur la réussite scolaire de leur enfant.

ALIMENTATION

- Tous les aliments contenant des noix ou des arachides sont interdits à l'école (y compris le service de garde) étant donné le nombre élevé d'enfants souffrant d'allergies sévères.
- Le service de micro-ondes n'est pas disponible à l'école.
- Un service traiteur est offert. Vous pouvez consulter les informations sur le site web de l'école.

CIRCULATION DANS L'ÉCOLE/COUR D'ÉCOLE

Il est interdit de circuler dans l'école. Vous devez obligatoirement vous présenter au secrétariat, ou à l'accueil du service de garde en dehors des heures d'école.

De 15 h 30 à 17 h 30, la cour d'école est **réservée aux utilisateurs du service de garde**.

COMMUNICATION ET RENDEZ-VOUS

Les parents qui désirent rencontrer le titulaire de leur enfant ou un autre membre du personnel doivent préalablement fixer un rendez-vous avec la personne concernée. Pour rencontrer la direction, il faut communiquer avec le secrétariat. Il est à noter que toutes les communications destinées aux parents « Mont-Info » se feront par voie électronique et seront déposées sur le site web de l'école. Des informations importantes s'y trouvent, il est important de les lire.

DROITS PARENTAUX

À moins d'un jugement de la Cour de justice, les deux parents peuvent obtenir de l'information sur le développement de leur enfant. Toutefois, l'enseignant n'a aucune obligation de rencontrer les deux parents séparément. Une seule convocation sera envoyée. C'est aux parents de s'organiser entre eux pour se transmettre l'information provenant de l'école.

EFFETS PERSONNELS

Certains jeux extérieurs (voir la liste sur le site internet) sont permis dans les zones définies à cet effet sur la cour d'école. Ceux-ci doivent être d'un format permettant d'être rangés dans le sac d'école. Les livres de la maison sont également permis. L'école se dégage de toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou de bris de tout objet. Il est interdit d'avoir un appareil électronique et ses accessoires à l'école.

EFFETS SCOLAIRES/VÊTEMENTS

Tous les effets scolaires des élèves doivent être identifiés, surtout les vêtements (mitaines, chapeau, souliers, veste, etc.). L'élève doit avoir une paire d'espadrilles et des vêtements appropriés pour l'éducation physique et une autre paire de chaussures pour l'extérieur. Nous vous invitons à prévoir des vêtements de rechange (bas, pantalon, etc.) à laisser à l'école. Il est à noter que l'élève doit se vêtir convenablement, selon la température (pluie fine, saisons, neige, froid) afin d'aller à l'extérieur. Un manteau imperméable ou un parapluie est recommandé puisque les élèves vont à l'extérieur lors des jours de pluie fine.

FERMETURE DES CLASSES EN SITUATION D'URGENCE/ÉVACUATION/CONFINEMENT/FORCE MAJEURE, ETC.

En cas de fermeture d'école, de l'information sera sur la page Facebook ou sur le site web du Centre de services scolaire des Draveurs au www.cssd.gouv.qc.ca/. Si l'école de la Montée devait être évacuée rapidement, l'école secondaire du Versant nous accueillerait temporairement. De là, nous entrerons en communication avec vous en utilisant les numéros de téléphone que vous nous avez fournis en début d'année. Il est de la responsabilité des parents de nous aviser de tout changement en rapport avec la fiche d'urgence.

MÉDICAMENTS

Il faut éviter que l'élève ait à prendre des médicaments à l'école. En cas de nécessité, le parent doit se présenter à l'école et compléter un formulaire (obligatoire) autorisant le personnel de l'école à administrer un médicament à son enfant. Le médicament doit être dans son contenant d'origine, identifié par un code de prescription médicale avec le dosage et l'heure de l'administration.

SORTIES ÉDUCATIVES

Lors d'une sortie éducative, les enseignants font parvenir une note aux parents avec les détails de cette sortie. Si le parent refuse que son enfant participe à la sortie ou si le parent n'a pas signé la feuille d'autorisation de participation, son enfant sera placé dans un autre groupe sous supervision d'un adulte.

Si des parents accompagnent le groupe en tant que bénévoles, ils doivent avoir préalablement complété un formulaire de vérification d'antécédents judiciaires (21 jours avant la sortie). Le parent doit s'adresser à la secrétaire pour obtenir le formulaire.

STATIONNEMENT

Pour la sécurité des élèves et du personnel de l'école, les parents doivent faire monter et descendre les enfants sur le trottoir de la rue Joseph Demontigny ou de la rue Généreux. Le stationnement est réservé exclusivement aux détenteurs d'une vignette valide du Centre de services scolaire de Draveurs selon l'horaire suivant : du lundi au vendredi inclusivement. Les 2 espaces de stationnements identifiés « visiteurs » sont à votre disposition lorsque vous avez des rendez-vous à l'école. Ces espaces ne sont pas des débarcadères. Vous ne pouvez en aucun temps utiliser les espaces de stationnement réservés au personnel lorsque vous venez reconduire ou récupérer votre enfant à l'intérieur de ces plages horaires. Des préposés de la Ville de Gatineau patrouillent plusieurs fois par semaine le stationnement de l'école et émettent des contraventions aux véhicules ne possédant pas de vignette. De plus, il est important de respecter l'aire du débarcadère des autobus sur la rue Généreux, devant l'accès à la porte de la cour.

PÉDICULOSE

Les poux ne sont pas dangereux, mais ils peuvent se transmettre facilement. Pour prévenir, demandez à votre enfant de ne pas partager ses objets personnels (brosses, chapeaux, tuques, accessoires) et attachez les cheveux longs. Vérifiez chaque semaine la tête de votre enfant avec un peigne fin pour détecter rapidement la présence de poux. À l'école, des vérifications peuvent aussi être faites pour aider à limiter leur propagation. Il est possible que vous receviez une lettre si un cas est détecté. Lisez-la attentivement et suivez les consignes. La collaboration des parents est essentielle pour éviter la propagation des poux.

J'ai pris connaissance des règles de fonctionnement et des mesures de sécurité de l'école.

Signature du parent : _____

CODE DE VIE

RÈGLES
(à lire avec vos enfants)



POURQUOI DES RÈGLES ?



IMPACTS POSITIFS



**INTERVENTIONS
ÉDUCATIVES POSSIBLES**



**RELATIONS D'AIDE
PERSONNES SIGNIFICATIVES**

1. Je dis non à toutes formes de violence et d'intimidation dans mon école (tant verbale, physique que psychologique) ; J'ai un ton respectueux, non vulgaire et non arrogant lorsque je m'exprime.	• Pour avoir des relations harmonieuses avec les autres ; • Pour être poli ; • Pour me sentir bien et en sécurité.	• Développe l'autonomie et le sens des responsabilités ; • Développe l'affirmation de soi ;	• Avertissement verbal ;	• Parent/tuteur ;
2. Je collabore avec l'adulte. J'utilise le terme « Madame » ou « Monsieur » pour m'adresser aux adultes.	• Pour le respect des autres ; • Pour développer les bonnes manières (civisme).	• Climat harmonieux et sécuritaire ;	• Centre d'aide (atelier) ;	• Enseignant ;
3. Je respecte l'horaire de l'école.	• Pour le respect des règles de l'école ; • Pour investir dans ma réussite ; • Pour développer de bonnes habitudes de vie et le sens des responsabilités ; • Pour maintenir un climat propice aux apprentissages des autres élèves.	• Environnement agréable et propre ; • Développe l'estime de soi ; • Respect du travail de l'enseignant et des apprentissages des élèves ; • Développe la motivation scolaire ;	• Démarche de résolution de conflits ; • Lettre d'avis de retards ou d'absences envoyée aux parents ; • Renforcement positif ; • Valorisation ;	• Direction ; • Technicienne en éducation spécialisée ; • Psychologue ; • Orthopédagogue • Enseignante-orthopédagogue ; • Tout membre du personnel.
4. Je dois porter des vêtements convenables, en bon état, propres et décents, exempts d'images de violence ou de racisme, adaptés à l'activité ou à la circonstance.	• Pour le respect de moi-même et des autres ; • Pour ma sécurité ; • Pour mon hygiène personnelle.	• Amène une fierté personnelle ; • Qualité du temps d'apprentissage ;	• Plan d'intervention ; • Feuille de réflexion ; • Suivi dans l'agenda ;	MESURES D'AIDE • Suivi auprès des élèves ;
5. Je me déplace calmement et en silence durant les heures d'apprentissage et lors des déplacements.	• Pour assurer ma sécurité et celle des autres ; • Pour créer un climat propice au travail et aux apprentissages ; • Pour favoriser un climat harmonieux.	• Réussite scolaire ; • Savoir vivre en société ; • Sentiment d'appartenance ;	• Suspension interne et externe ; • Remboursement, achat ou remplacement du matériel abîmé ;	• Contrat ; • Entente de collaboration ;
6. J'ai à ma disposition tous les effets scolaires dont j'ai besoin pour réaliser mes travaux. Je transporte mon matériel scolaire dans un sac d'école. Je prends soin du matériel mis à ma disposition.	• Pour contribuer à ma propre réussite ; • Pour que mon matériel demeure en bon état et que je ne perde rien ; • Pour que tous puissent avoir accès à du matériel en bon état.	• Communication positive avec les parents ; • Commentaires positifs et agréables de la part des adultes.	• Conséquence logique, geste réparateur.	• Comité multidisciplinaire ; • Référence aux services externes : DPJ, CISSSO, etc.).

□ LA DIRECTION SE RÉSERVE LE DROIT DE SUSPENDRE UN ÉLÈVE SELON LA GRAVITÉ DU GESTE POSÉ ET POUR LE TEMPS QU'ELLE LE JUGE NÉCESSAIRE. □

AU COURS DE LA PREMIÈRE SEMAINE DE SEPTEMBRE, J'AI PRIS CONNAISSANCE DU CODE DE VIE DE L'ÉCOLE AVEC MON ENFANT.

□ SIGNATURE DES PARENTS : _____

□ SIGNATURE DE L'ÉLÈVE : _____

LA RENTRÉE SCOLAIRE, C'EST AUSSI POUR LES POUX !

Les poux existent depuis toujours et ils ne sont pas près de disparaître. Heureusement, ils ne sont pas dangereux et il est possible de réduire leur transmission.

DES GESTES SIMPLES POUR PRÉVENIR

Demandez à votre enfant d'éviter de partager avec des amis les peignes, brosses à cheveux, barrettes, chapeaux, tuques, bandeaux, foulards ou autres items du genre. On peut aussi attacher les cheveux longs. Des gestes simples pour réduire les risques de contagion.

GARDEZ L'ŒIL OUVERT

Procurez-vous un peigne fin (peigne conçu spécialement contre les poux, vendu à votre pharmacie) et prenez l'habitude d'examiner la tête de votre enfant chaque semaine. Cela permettra de détecter et de traiter rapidement les enfants atteints et de limiter ainsi la contagion dans votre famille et à l'école.

Pendant l'année scolaire, il se peut que la tête de votre enfant soit examinée par l'infirmière scolaire ou par une autre personne mandatée par l'école. Cela nous aidera à contrôler plus facilement les épidémies de poux.

ENCORE DES LETTRES...

Vous recevrez peut-être, durant l'année scolaire, une ou des lettres vous avisant que votre enfant ou un autre élève a des poux. Prenez le temps de bien les lire et de suivre les recommandations qui vous seront faites.

Votre collaboration est essentielle pour la prévention et le contrôle des poux de tête.

Pour en savoir plus, consultez le site internet et/ou demandez les documents au secrétariat de votre école.

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000129/>

Centre
de services scolaire
des Draveurs

Québec 